

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Vie Institutionnelle : Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus de la 3CO au titre de 2023

Séance du 15 avril 2024

2^{ème} convocation

Délibération n°31

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 7

Absents : 33

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 07 avril 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA Said Maanrifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le lundi 15 avril 2024 à 13 heures.

Présents :

IBRAHIMA Said Maanrifa, ATTIBOU Zainati, BOINA Rifay Raim, ISSOUFFI Ramadani, MADI OUSSENI Mohamadi, MOHAMED Zainaba, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents :

AHMED COMBO Papa, SAID Mariame, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, BOINA M'ZE Salim, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, Houssamoudine ABDALLAH, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty Soilihi, MDALLAH Anlamati, CHANFI Bibi, ALLAOUI Mohamed.

Absents représentés :

M. CHANRANI Daoudou représenté par M IBRAHIMA Said Maanrifa

M. MIKIDADI Madihali représenté par M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Secrétaire de séance : M BOINA Rifay Raim

L'article 92 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les EPCI à fiscalité propre doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus qui siègent au conseil communautaire, et ce au titre de tout mandat et toutes

fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, société d'économie mixte et société publique locale. Ce document doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de la communauté.

Considérant que faute de jurisprudence, la DGCL préconise de mentionner les sommes effectivement perçues sur l'année au titre de tous types de fonctions exercées dans ces structures (toutes les indemnités de fonction, ou toutes autres formes de rémunération) et de les distinguer par nature (indemnités de fonction, remboursements de frais, ...).

Que les montants doivent être exprimés en euros et en brut, par élu et par mandat ou fonction.

Que S'agissant des avantages en nature, tous ceux qui prennent la forme de sommes en numéraire doivent être inclus dans cet état récapitulatif.

Que si l'avantage prend d'autres formes et sous réserve d'une interprétation éventuelle du juge, il pourrait être plus prudent de les inclure dans l'état récapitulatif, qu'ils soient exprimés sous forme numéraire ou non (par exemple, l'affectation d'un logement). En effet, les avantages en nature constituent une exception au regard du principe de gratuité des mandats et l'article 82 du code général des impôts les assimile à des éléments de rémunération (que l'élu doit, du reste, intégrer dans sa déclaration de revenus).

Vu la délibération n°86 du 28/08/2020 fixant les indemnités de fonction des élus communautaires,

Vu la délibération n°22 du 08/04/2023 portant présentation de l'état annuel des indemnités de toutes natures des élus de la 3CO,

Vu l'état des indemnités de toutes natures des élus de la 3CO ci-joint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **De prendre acte de la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus de la 3CO au titre 2023 ;**
- D'autoriser le président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 avril 2024,

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



M. IBRAHIMA Said Maarifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**

Commune	Civilité	identité des élus	Date de Naiss	Indemnités de toute nature des élus de la 3CO au titre de 2023 / données services rh des collectivités de rattachement							Total
				3CO	SIDEVAM	CD	Mtsangamouji	Tsingoni	Chconi	Ouangani	
CHICONI	Madame	ABDOURAHAMANE Céline	10/09/1981	0,00 €	0,00 €	0,00 €			155,58 €		155,58 €
CHICONI	Madame	BOINAIDI Habachia	26/01/1983	0,00 €	0,00 €	0,00 €			155,58 €		155,58 €
CHICONI	Madame	CHANFI Bibi	04/01/1986	0,00 €	0,00 €	2 817,86 €			155,58 €		2 973,44 €
CHICONI	Monsieur	ISSOUFFI Ramadani	02/07/1981	815,17 €	0,00 €	0,00 €			155,58 €		970,75 €
CHICONI	Monsieur	MADI OUSSENI mohamadi	05/03/1978	0,00 €	0,00 €	0,00 €			1 555,76 €		1 555,76 €
CHICONI	Madame	RIDHOI Zainabou	22/09/1981	815,17 €	0,00 €	0,00 €			155,58 €		970,75 €
CHICONI	Monsieur	RIFAY BOINA Raim	17/06/1982	0,00 €	0,00 €	0,00 €			194,47 €		194,47 €
MTSANGAMOUI	Monsieur	IBRAHIMA Said Maanrifa	30/10/1974	2 837,99 €	0,00 €	0,00 €	2 139,17 €				4 977,16 €
MTSANGAMOUI	Madame	MDALLAH Aniamati	07/02/1979	603,83 €	0,00 €	0,00 €	155,58 €				759,41 €
MTSANGAMOUI	Madame	MROVILI MOILIM Amina	30/12/1978	241,53 €	0,00 €	0,00 €	513,40 €				754,93 €
MTSANGAMOUI	Monsieur	NOUDJOUR Madi Assani	15/10/1963	241,53 €	464,78 €	0,00 €	155,58 €				861,89 €
MTSANGAMOUI	Monsieur	SIAKA Ahameda	20/10/1978	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				0,00 €
OJANGANI	Monsieur	AHMED COMBO Papa	16/06/1969	0,00 €	0,00 €	0,00 €			210,03 €		210,03 €
OJANGANI	Madame	ABDALLAH Oidiuati	07/12/1989	241,53 €	0,00 €	0,00 €			210,03 €		451,56 €
OJANGANI	Madame	ABDOU Fatima	07/10/1991	241,53 €	0,00 €	0,00 €			210,03 €		451,56 €
OJANGANI	Monsieur	AMBDI Yousouf	26/04/1980	603,83 €	0,00 €	0,00 €			2 102,22 €		2 706,05 €
OJANGANI	Monsieur	CHANRANI Daoudou	11/11/1968	815,17 €	0,00 €	0,00 €			210,03 €		1 025,20 €
OJANGANI	Madame	HALIDI Hadidja	22/03/1982	0,00 €	0,00 €	0,00 €			210,03 €		210,03 €
OJANGANI	Monsieur	MOHAMED MROUDJAE Issoufja	09/11/1963	241,53 €	464,78 €	0,00 €			210,03 €		916,34 €
OJANGANI	Madame	SAID Mariame	16/02/1972	815,17 €	0,00 €	0,00 €			210,03 €		1 025,20 €
SADA	Monsieur	ABDALLAH Houssamoudine	13/04/1982	603,83 €	1 192,49 €	0,00 €				2 131,39 €	3 927,71 €
SADA	Monsieur	ABDOU Mohamed	06/06/1979	241,53 €	0,00 €	0,00 €				700,09 €	941,62 €
SADA	Monsieur	ALLAOUI Mohamed	25/01/1978	815,17 €	0,00 €	0,00 €				220,14 €	1 035,31 €
SADA	Madame	ATTIBOU Zainati	19/04/1977	815,17 €	0,00 €	0,00 €				220,14 €	1 035,31 €
SADA	Monsieur	BOINA MIZE Salim	20/08/1982	815,17 €	0,00 €	0,00 €				220,14 €	1 035,31 €
SADA	Madame	MADI Fatima	02/01/1994	0,00 €	0,00 €	0,00 €				73,12 €	73,12 €
SADA	Madame	MOHAMED Zainaba	24/02/1983	241,53 €	0,00 €	0,00 €				220,14 €	461,67 €
SADA	Monsieur	SAID-SOUFFOU Soula	19/02/1980	603,83 €	0,00 €	2 012,76 €				73,12 €	2 689,71 €

SADA	Madame	YSSOUFI Chaidati	30/12/1980	241,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				700,09 €	941,62 €
TSINGONI	Madame	ABDOU COLO Nassuhati	27/03/1978	815,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	155,58 €				970,75 €
TSINGONI	Madame	ABDOU ELOIHIDE Dhatha	27/10/1990	241,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				241,53 €
TSINGONI	Monsieur	ADAM Ahmed	10/09/1977	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	410,33 €				410,33 €
TSINGONI	Madame	BACAR SOILILI Inchati	07/02/1979	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	410,33 €				410,33 €
TSINGONI	Monsieur	HOUSSENI Andjilani	20/02/1965	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				0,00 €
TSINGONI	Madame	BOURA Zaounaki Fatima	12/03/1981	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 073,14 €	0,00 €	155,58 €				2 228,72 €
TSINGONI	Madame	DIGO Popina	24/07/1982	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	155,58 €				155,58 €
TSINGONI	Monsieur	YSSOUMAIL Ahamadi	26/01/1982	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				0,00 €
TSINGONI	Monsieur	MIKIDADI Madihali	25/12/1974	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 205,71 €				1 205,71 €
TSINGONI	Monsieur	MROVILI Mohamed Moindjé	14/09/1974	603,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	410,33 €				1 014,16 €
TSINGONI	Monsieur	RAMA Ahmed	15/05/1952	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	410,33 €				410,33 €